



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Montauban, le 28 août 2020

## Communiqué de presse

### COVID-19 : Nouvelles mesures de protection en Tarn-et-Garonne

Face à l'évolution défavorable de l'épidémie dans le département, le préfet de Tarn-et-Garonne a pris, par arrêté à effet immédiat, deux nouvelles mesures de protection pour lutter contre la propagation de l'épidémie.

Ainsi, le **port du masque devient obligatoire sur la voie publique** :

- à proximité immédiate des entrées et sorties des établissements scolaires et aux abords immédiats des arrêts de transports en commun et des transports scolaires, dans tout le département,

- les samedis de 7h à 19h dans l'hyper-centre de Montauban.

Le bon respect de ces mesures est une condition nécessaire à l'évolution favorable de la situation sanitaire. Ces mesures doivent donc être strictement appliquées et feront l'objet d'un contrôle par les forces de l'ordre. Les contrevenants s'exposent à une amende de 135€.

Au regard de l'évolution de la situation sanitaire, de nouvelles mesures pourraient être prises si nécessaire, en concertation avec les élus notamment. Elles feront l'objet d'une nouvelle communication le cas échéant.

Conformément aux instructions gouvernementales, aucun événement de plus de 5000 personnes ne pourra avoir lieu, quelle qu'en soit sa nature (sportif, culturel, festif, etc.).

*Le décret du 10 juillet 2020 modifié est consultable ici :*

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042105897&fastPos=1&fastReqId=1755803174&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>